



# Appel à projets 2025

## *Vous y trouverez:*

- Les axes nationaux, les axes spécifiques et les priorités pour 2025 de la Cité Educative de Saint-Louis.
- Les critères d'analyse des fiches actions
- La date du dépôt des projets.

**La Date limite de dépôt est fixée au :**

**Lundi 31 mars 2025 (inclus)**

**Par mail à [cite-educative@saintlouis.re](mailto:cite-educative@saintlouis.re)**

**Objet : Fiche action 2025 Cité Educative de Saint-Louis**

**Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte**

Pour vous accompagner sur la finalisation de votre fiche action, vous pouvez solliciter les cheffes de projet de la Cité Educative :

Mme Christelle JAOUAD : [christelle.jaouad@saintlouis.re](mailto:christelle.jaouad@saintlouis.re) 0693 02 10 19

Mme Roseline LUCAS : [marie-roseline.lucas@ac-reunion.fr](mailto:marie-roseline.lucas@ac-reunion.fr) 0692 22 24 77

Les Cités éducatives, un label d'excellence, visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Les Cités éducatives sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

### Les grands objectifs

Trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés :

- Conforter le rôle de l'école : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être plus attractive et rayonnante sur son environnement.
- Promouvoir la continuité éducative : la continuité éducative doit être organisée autour de l'école, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes contribuant à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
- Ouvrir le champ des possibles : les enfants et les jeunes doivent trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

## Le territoire Cité Educative de Saint-Louis

---

Les actions de la Cité Educative sont mises en œuvre dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le périmètre de la Cité Educative de Saint-Louis s'établit sur les quartiers prioritaires suivants :

- ✓ Le Gol : QN97401I
- ✓ La Palissade- La Chapelle : QN97402M
- ✓ La ZAC Avenir - l'Étang : QN97457M
- ✓ Roche Maigre : QN97404M

La ville accueille trois réseaux d'éducation prioritaire, tous membres de la Cité Educative portés par :

- 3 collèges publics :
  - ✓ Collège Jean Lafosse 9741189Z
  - ✓ Collège Leconte de Lisle 9740091F
  - ✓ Collège Plateau Goyaves 9740841W

**Le Collège Plateau Goyaves 9740841W, situé au 2 rue Auguste Larrée 97450 Saint-Louis, est le collège chef de file de la Cité Educative.**

Les 17 écoles membres de la Cité Educative sont les suivantes :

- 8 écoles maternelles :
  - ✓ Maternelle Edmond Albius : 9741257Y
  - ✓ Maternelle Roland Garros : 9740749W
  - ✓ Maternelle Ravine Piments : 9740992K
  - ✓ Maternelle Plateau Goyaves : 9740923K
  - ✓ Maternelle Noé Fougeroux : 9741315L
  - ✓ Maternelle Robert Debré : 9740750X
  - ✓ Maternelle Desforges Boucher : 9740711E
  - ✓ Maternelle ZAC Avenir : 9741919T

➤ 9 écoles élémentaires :

- ✓ Elémentaire Henri Lapierre : 9740280L
- ✓ Elémentaire Pablo Picasso : 9740584S
- ✓ Elémentaire Raphaël Barquisseau : 9740278J
- ✓ Elémentaire Sarda Garriga : 9741258Z
- ✓ Elémentaire Plateau Goyaves : 9740917D
- ✓ Elémentaire René Périanayagom : 9741309E
- ✓ Elémentaire Jean Macé : 9740540U
- ✓ Elémentaire Paul Eluard : 9740453Z
- ✓ Elémentaire Zac Avenir : 9741918S

Le territoire de la cité éducative de Saint-Louis accueille également :

➤ 3 lycées :

- ✓ Lycée Professionnelle Victor Schoelcher : 9740020D
- ✓ Lycée Professionnelle Roches Maigres : 9740004L
- ✓ Lycée Générale et Technologique Antoine Roussin : 9740787M

Soit 23 établissements scolaires.

Et par extension, les écoles ci-dessous appartenant aux REP/REP+ du territoire :

- ✓ Elémentaire Albert Camus : 9740279K – REP+ Jean Lafosse
- ✓ Elémentaire Paul Hermann : 9740282N – REP Leconte de Lisle
- ✓ Elémentaire Paul Salomon II : 9741536B – REP+ Plateau Goyaves
- ✓ Maternelle Paul Salomon I : 9741535A – REP+ Plateau Goyaves.

## La Cité Educative de Saint-Louis

---

La Cité Educative de Saint-Louis s'est emparée des objectifs nationaux, **Conforter le rôle de l'école, Promouvoir la continuité éducative** et **Ouvrir le champ des possibles**, en les confrontant aux problématiques du territoire au travers de trois axes stratégiques

- I. **Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative** : faire progresser tous les jeunes dans et hors temps scolaires, en renforçant la mise en œuvre des parcours éducatifs.
- II. **Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui** : favoriser l'engagement individuel et collectif en temps et hors temps scolaire, développer l'autonomie des jeunes et les amener à exercer progressivement leur statut de futur citoyen responsable, favoriser l'ambition de la réussite sur et au-delà du territoire
- III. **Mobiliser les intelligences** : construire un cadre multi-partenarial dynamique et force de propositions à la progression de tous les jeunes.

Toutes nos actions concourent à la mise en œuvre de nos deux principales priorités transversales :

Priorité 1 : Développer la co-éducation et la parentalité

Priorité 2 : Améliorer la réussite et l'ambition scolaire

La mise en œuvre s'articule autour de trois parcours éducatifs :

- Parcours d'expression
- Parcours de prévention, santé citoyenneté
- Parcours d'ambition

Faire de Saint-Louis « **un territoire à haute qualité éducative** », telle est l'ambition phare de la Cité Educative de Saint-Louis, afin de créer, en partenariat avec les partenaires locaux (Education nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Programme de Réussite Educative, Contrat de Ville, Caisse des écoles, associations) les conditions favorables aux apprentissages et à la réussite des jeunes de **0 à 25 ans** en agissant sur les différents leviers pédagogique, éducatif, matériel et ressources humaines.

La recherche de ces conditions tant au niveau élève, équipe enseignante, et famille constitue un objectif majeur pour permettre aux uns et aux autres de s'engager pleinement avec motivation et confiance, en faveur du développement cognitif et social de l'élève, de son engagement et de son ambition en qualité de citoyen de demain.

A ces fins, la Cité Éducative est un levier essentiel pour favoriser et développer la synergie entre les différents acteurs concernés et assurer ainsi la continuité et la cohérence des actions mises en œuvre à chaque niveau (Collectivité, Education nationale, associations).

Sur la base du diagnostic partagé, il est proposé d'articuler le travail partenarial autour des 3 axes stratégiques détaillés ci-dessous :

- I. **Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative**
- II. **Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui**
- III. **Mobiliser les intelligences**

### **Axe 1 : Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative**

La réussite de tous les jeunes dans chaque quartier de la cité éducative est la priorité affirmée du travail des équipes d'écoles et des partenaires. En effet, les derniers résultats des évaluations internationales, nationales, académiques, de collège et de réseau montrent la difficulté à faire progresser tous les élèves, avec des écarts croissants de réussite que seules les différences sociales des familles ne peuvent entièrement expliquer.

La difficulté scolaire (voire la grande difficulté scolaire) est bien présente dans nos écoles (REP et REP+) et peut intervenir très tôt dans la scolarité conduisant certains élèves à se mettre progressivement à l'écart des apprentissages. Cette difficulté se doit d'être prise en compte dès le plus jeune âge en visant à offrir à chaque élève les meilleures conditions de travail possibles (matérielles, pédagogiques et environnementales) pour développer ses compétences psychosociales et lui permettre d'être **inclus dans tous les apprentissages** sur ses différents temps : à l'école, proche de l'école et dans la famille.

Un élève bien dans sa tête et se sentant en sécurité affective et cognitive pourra rentrer d'autant plus facilement dans les apprentissages proposés. **Agir sur le climat scolaire pour favoriser les apprentissages des élèves** passe non seulement par l'enseignement de contenus mais aussi par une réflexion sur les démarches pédagogiques à mettre en pratique, les projets de coéducation et d'aide à la parentalité à mettre en place en faveur de l'épanouissement de l'enfant, sans oublier son cadre de vie.

Mis en place depuis la rentrée 2015, les parcours éducatifs participent à développer chez les élèves « un esprit sain dans un corps sain ». Ils permettent aux élèves, en particulier pour ceux issus de milieux défavorisés, d'avoir un accès à la culture et aux arts, de construire leurs compétences du citoyen de demain, capable d'analyser les enjeux de ce monde et de s'engager scolairement puis professionnellement. Il s'agit ici de **renforcer la mise en œuvre de ces parcours** en les inscrivant dans un processus curriculaire, une pédagogie de projets et en lien avec les apprentissages fondamentaux, du plus jeune âge en passant par les études post-bac, jusqu'à son insertion professionnelle.

### **Axe 2 : Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui**

Apprendre et agir en tenant compte de l'évolution du monde d'aujourd'hui dans sa complexité et son hétérogénéité représente un véritable enjeu pour sa compréhension et pour réussir sa vie future. L'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble constitue un objectif pédagogique aussi important que la transmission des savoirs et passe par **favoriser l'engagement individuel et collectif** c'est-à-dire permettre aux élèves de s'engager dans des actions scolaires ou hors temps scolaire, d'agir, de développer leur autonomie et d'exercer progressivement leur statut de citoyen responsable, socialisé, capable d'accéder à d'autres savoirs tout en gardant un esprit critique.

Dans ce cadre-là, acquérir des nouveaux langages et les mobiliser comme outils de pensée, de compréhension et de communication participe à la construction du futur adulte et à lui **donner l'ambition de sa réussite sur et au-delà du territoire. Pour ce faire, le travail partenarial avec les associations et les entreprises du territoire s'avère indispensable.**

### **Axe 3 : Mobiliser les intelligences**

Les problématiques pédagogiques et éducatives sont complexes et différentes selon les écoles, notre préoccupation principale étant la réussite de tous les élèves.

**Construire un territoire** implique non seulement de partager des objectifs communs mais également de faire vivre un ensemble de valeurs professionnelles permettant à chacun des acteurs d'évoluer, de se développer et de s'épanouir professionnellement. La pratique professionnelle doit donc s'enrichir des échanges entre pairs, entre acteurs de la communauté éducative, dans une

dynamique de questionnement, de réflexion, de proposition et de partage d'expériences qui fera progresser nos jeunes. La cohérence des actions des différents dispositifs présents sur le territoire sera à renforcer dans le cadre du travail partenarial.

## Les priorités pour 2025

La Cité Éducative de Saint-Louis vise, par le biais de cet Appel à Projets à développer des alliances éducatives en renforçant les liens entre les partenaires éducatifs et associatifs, au sein de l'école et à l'extérieur, par des actions coconstruites.

Les axes prioritaires inscrits dans le présent Appel à Projets s'inscrivent dans le plan d'action de la Cité Educative de Saint-Louis. Ils répondent aux attentes du projet académique et de réseau d'éducation prioritaire renforcé des établissements scolaires et aussi des acteurs de la politiques de la ville tels que le PRE, Contrat de ville. Ils s'appuient sur les attentes communes de la CTG, Caisse des écoles (PRE, classe passerelle), la Direction de l'éducation et le Contrat Local de Santé.

Une attention particulière sera portée aux projets qui favoriseront une logique de parcours et de continuité éducative, visant à améliorer l'articulation des temps clés de la scolarité et de la vie de l'enfant soit de la petite enfance à l'insertion professionnelle. Les projets soumis pourront donc s'intégrer dans un ou plusieurs temps de la journée de l'enfant. Il s'agira de déployer des actions sur le temps « scolaire », « périscolaire » (avant l'école, lors de la pause méridienne, à la sortie de l'école), et « extrascolaire » (après 16 h, mercredi après-midi, ou durant les vacances scolaires).

Les actions sur la pause méridienne contribueront à l'améliorer le climat scolaire. Des espaces éducatifs et lieux ressources pourront également être développés sur le quartier.

Sur la programmation 2025, la Cité Educative sera très attentive au renforcement des projets à destination des 0 – 3 ans et des 16 – 25 ans.

Des initiatives destinées à prévenir toutes les formes de violences et des initiatives destinées à prévenir le décrochage scolaire ont été instaurées sur le territoire et doivent être renforcées par des actions innovantes. Les actions visant à promouvoir la cohésion sociale et à remobiliser les jeunes seront également examinées avec une attention particulière.

Les projets sont conçus pour améliorer l'épanouissement et la réussite des jeunes, notamment en renforçant la place du parent. Chaque projet devra porter une attention particulière sur le principe de co-éducation.

Les projets devront répondre et satisfaire aux priorités annoncées dans le cadre de l'appel à projet avec un focus sur la parentalité en axe transversal.



Résumés des priorités 2025 :

- Amélioration de la réussite et de l'ambition scolaire
- Une priorité sera donnée pour des actions ciblées auprès des 0-3ans et des 16-25ans
- Des parcours éducatifs assurés sur tous les temps de l'enfant notamment sur la pause méridienne et le temps extrascolaire
- Accompagnement de l'élève et soutien dans l'acquisition des savoirs fondamentaux
- Développement de la co-éducation et de la parentalité
- Démarche participative du public visé en favorisant l'implication des enfants, des jeunes et des familles dans la conception et la mise en œuvre du projet.

### ➤ **Projet éducatif pour les 0 – 3 ans**

Il est essentiel de développer des initiatives qui favorisent la socialisation et l'épanouissement des tout-petits. Des actions qui visent à développer les compétences psychosociales avec notamment la gestion des émotions et l'accompagnement à la parentalité sont attendus. Des ateliers parent-enfant, axés sur le développement sensoriel et moteur, permettront de renforcer les liens familiaux et d'accompagner les premiers pas éducatifs des enfants. De plus, la mise en place de groupes de soutien pour les parents, où ils pourront échanger des conseils et des expériences, contribuera à créer un réseau solidaire et bienveillant. Ces actions viseront à garantir un environnement sécurisé et stimulant pour les jeunes enfants, tout en favorisant l'engagement des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants dès le plus jeune âge. L'éveil musical et les activités liées à la narration de livres contribuent à préparer l'enfant à son intégration scolaire. Ce projet de réussite éducative, dès la petite enfance, vise à favoriser le succès scolaire et à faciliter l'entrée dans les apprentissages.

La collaboration avec des structures locales, telles que les crèches et le centre de l'enfance, le LAEP, les classes passerelles sera cruciale pour assurer la réussite de ces projets et maximiser leur impact.

### ➤ **Projet éducatif les 16 – 25 ans**

Renforcer le lien entre l'éducation, la formation et l'emploi est essentiel pour offrir des opportunités concrètes aux jeunes : jeunes scolarisés et hors parcours scolaire. Il est également important d'offrir un soutien personnalisé aux NEET, c'est-à-dire aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Grâce à des ateliers pratiques, des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels, les jeunes pourront explorer des carrières qui correspondent à leurs intérêts et compétences. De plus, encourager des actions favorisant la santé mentale et physique est crucial. Cela inclut la participation à des activités physiques et sportives, en particulier pour les jeunes filles, ainsi qu'une orientation vers des soins appropriés.

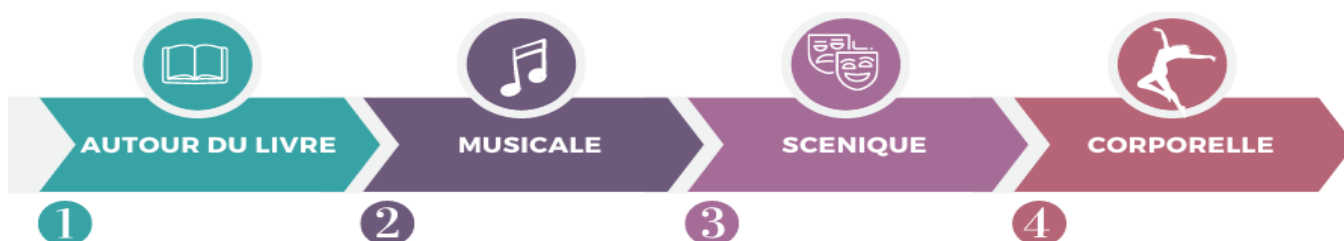
### ➤ **Parcours d'Expression**

La Cité Éducative a pour objectif de créer un environnement dynamique favorisant l'accès à la culture, aux livres et aux arts, accessible à tous.

Pour une meilleure maîtrise des apprentissages fondamentaux, à travers le parcours d'expression, il sera possible de formuler des propositions visant à valoriser la langue et le patrimoine culturel créole, qu'il soit matériel ou immatériel, ainsi qu'à promouvoir un plurilinguisme réunionnais à l'école.

Les arts urbains représentent un puissant vecteur de mobilisation de la jeunesse.

Des actions ciblées de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme. Des actions ciblées sur le français langue étrangère. Il est attendu de développer des initiatives visant à renforcer les compétences en langue française et en mathématiques à travers des innovations pédagogiques, afin d'assurer la réussite des élèves.



Vous trouverez ci-dessous, des actions à titre d'exemple (non exhaustifs)

- Donner le goût à la lecture - Devenir conteur - Contribuer à la prévention de l'illettrisme
- Projet autour de l'écriture en lien avec des écrivains, projets de correspondances scolaires
- Eveil musical, chants et danses en lien avec les instruments traditionnels (« berso du maloya »)
- Pédagogie de projets en lien avec les acteurs des domaines culturels
- Pratiquer du théâtre - Parcours danse...

## ➤ Parcours de Santé, Citoyenneté et Environnement

La création d'espaces de vie propices à l'écoute et à l'expression des jeunes constitue un objectif essentiel, favorisant leur mobilisation citoyenne et les incitant à concevoir ainsi qu'à réaliser des projets répondant à leurs besoins.

Il est également envisageable de proposer des programmes où des parents expérimentés peuvent partager leur expérience avec les nouveaux parents dans leur rôle, s'inscrivant ainsi pleinement dans le cadre de l'éducation par les pairs.

Des initiatives axées sur la prévention des comportements à risque répondraient à un besoin éducatif essentiel.

La scolarisation des enfants en situation de handicap, ainsi que l'accompagnement des familles (droit au répit, démarches administratives, accès aux loisirs), doivent d'être pris en considération.

Enfin, des initiatives axées sur l'apprentissage des enjeux environnementaux et climatiques seront particulièrement valorisées.



Vous trouverez ci-dessous, des actions à titre d'exemple (non exhaustifs)

- Lutter contre la sédentarité chez les jeunes en faisant la promotion de l'activité physique et les valeurs citoyenne - Prévention des addictions - Pôle Santé social de proximité - Accès aux droits (lieu ressource – lutte illectronisme)
- Développer le pouvoir d'agir/ la parole des jeunes (actions favorisant l'implication des élèves dans la démocratie collégienne et lycéenne)
- Renforcer les compétences psychosociales (communication bienveillante, gestion des émotions)
- Promouvoir l'esprit critique et d'éducation aux médias et à l'information - Promouvoir la sécurité dans l'utilisation des technologies numérique.
- Prévenir les conduites à risque, des violences, harcèlement scolaire et de rue, violence animale - égalité filles-garçons Prévenir les violences intra-familiales - Soutien à la parentalité face à ces enjeux éducatifs
- Education au développement durable

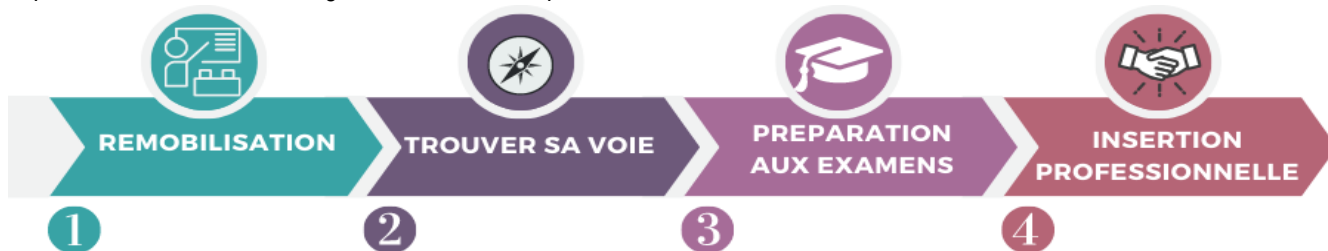
## ➤ Parcours d'Ambition

Au sein du parcours d'Ambition, nous viserons à offrir des accompagnements sur mesure et de qualité, tout en impliquant les parents dans le processus.

L'accompagnement des parents pourra se structurer autour des choix d'orientation des élèves, ainsi que par le biais de formations concernant les codes de l'éducation nationale et les attentes spécifiques à chaque cycle scolaire.

Nous chercherons également à promouvoir des initiatives renforçant les liens entre l'école, le collège et le lycée.

Le parcours d'Ambition inclura des actions visant à lutter contre le déterminisme social et de genre, en s'attaquant aux stéréotypes à travers des initiatives telles que le mentorat, des rencontres professionnelles, des stages, et un forum des métiers. Cela impliquera un travail sur la représentation des métiers et la diversité, y compris l'égalité entre les sexes. Il serait également pertinent d'enrichir le parcours d'Ambition en élargissant le réseau de partenaires.



Vous trouverez ci-dessous, des actions à titre d'exemple (non exhaustifs) :

- Persévérance scolaire entre le collège et le lycée - Accompagner les élèves par des ateliers de méthodologie, de mise à niveau - Mobiliser les parents dans la mise en place d'outils d'accompagnements des élèves - Pédagogies actives afin de remotiver les apprenants ;
- Faire découvrir les filières de formation et le monde du travail (stage 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup>)

- Proposer des mesures alternatives à l'exclusion scolaire, favoriser des solutions alternatives aux punitions comme la médiation ou des mesures permettant au jeune de se questionner et échanger, tout en impliquant les parents dans le suivi des élèves en difficulté.
- Lutter contre les inégalités en rapprochant les jeunes de l'enseignement supérieur et du monde professionnel mais également en travaillant sur les représentations - Favoriser les mises en stages et le suivi post-stage (opportunité, préparation à la première rencontre avec le monde de l'entreprise, favoriser les orientations choisies) - Accompagnement des parents dans le choix d'orientation des enfants (les formations possibles, lieux de stage, mobilités...)
- Soutien scolaire et aide aux devoirs - Préparation à l'oral du Bac et du Brevet - Gestion du stress...
- Lien avec les entreprises - Insertion des jeunes sans emploi.
- Encourager le tutorat, le mentorat.

### ➤ Focus parentalité pour une co-éducation et une alliance éducative

Dans le cadre de l'appel à projets 2025, l'objectif est de développer l'axe 3 intitulé « Mobiliser les intelligences ». Cela implique de construire un cadre multi-partenarial dynamique et proactif, visant à favoriser la progression de tous les jeunes.

L'appel à projets a pour objectif de rassembler les acteurs de la communauté éducative autour de valeurs et d'objectifs communs. Ce projet vise à favoriser le partage d'expériences, à encourager les échanges entre pairs et à renforcer les liens entre les différents dispositifs éducatifs présents sur notre territoire, tout en coopérant avec les parents selon le principe de co-éducation.

L'objectif principal des actions de parentalité est de créer un cadre propice pour que les parents soient des partenaires actifs dans l'éducation de leurs enfants. Cela passe par l'organisation d'ateliers et de rencontres régulières qui permettent d'échanger sur les pratiques éducatives, de partager des expériences et de construire ensemble des solutions adaptées aux défis rencontrés par les familles.

Il s'agit également d'impulser des projets ciblés pour répondre aux besoins exprimés par les parents du territoire tel qu'un projet destiné à renforcer le soutien aux familles d'enfants en situation de handicap. L'objectif principal est de faciliter l'accès au « droit au répit », tout en offrant des activités de bien-être pour les parents pendant la prise en charge de leur enfant.

En encourageant la coopération avec les parents cela contribue également à consolider l'alliance éducative entre les différents acteurs : enseignants, parents, associations et institutions.

Dans un contexte éducatif en constante évolution, il est essentiel de répondre aux défis pédagogiques et éducatifs qui se présentent à nous. Chaque établissement scolaire, en tenant compte de ses spécificités et de ses enjeux, doit être en mesure de s'appuyer sur des initiatives innovantes et collaboratives afin d'assurer la réussite de l'ensemble des élèves. En ce qui concerne la différenciation pédagogique, il est essentiel de développer des ressources et des outils destinés à aider les enseignants à adapter leurs pratiques en fonction des besoins diversifiés des élèves, tout en conservant des objectifs d'apprentissage ambitieux.

- Encourager la coopération avec les parents
- Lever la barrière de la langue et accompagner des familles allophones (cours de FLE)
- Renforcer les alliances éducatives au sein des établissements scolaires et avec les partenaires : Animation d'un café des parents territorialisé, café pédagogique, conférence, partage d'outils éducatifs, échange de savoir-faire et valorisation des compétences parentales
- Offrir des solutions innovantes pour enrichir les pratiques professionnelles par le partage et l'échange d'expériences.
- Animer et contribuer aux groupes de travail thématique
- Optimiser la stratégie de communication : canaux et outils de communication qui renforce la participation des publics aux actions mises en place,
- Rendre le parent acteur : accompagnateur ex : sortie scolaire, sortie à la piscine par des projets autour de l'eau et l'aisance aquatique de la famille ; pédibus ; parents interprète) ; encourager des initiatives impliquant les parents et les élèves, telles que des activités artistiques, sportives ou environnementales, afin de renforcer les liens et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

## APPEL A PROJETS 2025



# Modalités

<p><b>Conditions d'éligibilité</b></p>	<p>La fiche action s'adresse aux associations de plus d'une année d'existence, les services de la collectivité, bailleurs sociaux, aux établissements publics (Caisse des écoles, CCAS) aux organismes à but non lucratif. Vous devez justifier d'une existence de plus d'un an et avoir une bonne connaissance du territoire de Saint-Louis.</p>
<p><b>Quartiers prioritaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Gol : QN97401I</li> <li>✓ La Palissade- La Chapelle : QN97402M</li> <li>✓ La ZAC Avenir - l'Étang : QN97457M</li> <li>✓ Roche Maignre : QN97404M</li> </ul> <p>L'action doit obligatoirement se dérouler sur un quartier prioritaire de la ville énoncé ci-dessus à destination des habitants des QPV (jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents).</p> <p>Aussi pour vérifier l'éligibilité de votre périmètre d'action : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a></p>
<p><b>Public</b></p>	<p>L'action proposée doit avoir <b>comme bénéficiaires les jeunes de 0 à 25 ans et leur parent, des quartiers prioritaires</b> listés ci-dessus.</p>
<p><b>Critères de sélection</b></p>	<p>Chaque fiche donnera lieu à un examen en comité technique multi-partenarial qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés au regard des priorités fixées dans la limite des crédits disponibles. Les objectifs opérationnels auprès des jeunes et des parents doivent clairement être explicités dans le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La faisabilité technique et financière de l'action</li> <li>- Budget équilibré avec une recherche de co-financement au minimum à hauteur de 20% du budget global,</li> <li>- Mutualisation entre porteurs dans une recherche de complémentarité de l'offre.</li> </ul> <p>Pour des actions sur le temps scolaire, une attention particulière sera portée au projet préalablement concerté et coconstruit avec les établissements scolaires (cf listing dans la partie Contacts).</p> <p>Les acteurs de la Politique de la Ville seront à associés aux projets qui auront lieu sur les quartiers prioritaires.</p> <p>Actions reconduites : Pour toute demande de renouvellement, le porteur de projet devra fournir un bilan final ou dans le cas où les actions sont en cours un bilan intermédiaire au moment du dépôt de dossier. (Via Fiche action 2024 – partie « Evaluation et suivi dûment remplis » et sur la plateforme DAUPHIN dans le cas de l'enveloppe ANCT-Cité éducative de Saint Louis)</p>
<p><b>Evaluation</b></p>	<p>L'évaluation de l'impact des actions est essentielle. Les porteurs de projet devront faire apparaître les indicateurs et les outils de suivi utilisés pour évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires de l'action.</p>

<p align="center"><b>Composition du dossier</b></p>	<p>Pour un même projet, plusieurs partenaires peuvent être conjointement sollicités (Etat, Commune, Département, Région, CAF, CIVIS, bailleurs sociaux, etc.) Les dossiers de demandes de co-financement aux autres partenaires doivent se faire directement auprès de leurs services.</p> <p><u>Composition de votre dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2025 dûment complétée</li> <li>- Devis détaillé (avec nombre d'heures et coût horaire par intervenant)</li> <li>- NB : La rubrique « Valorisation Ville » recensera les demandes de mise à disposition des moyens matériels et humains de la Mairie sollicités.</li> <li>- L'attestation sur l'honneur comprend l'engagement à assurer le déploiement de l'action conformément à la fiche action. Cela inclut également le retour des fiches « services faits », les bilans intermédiaires (questionnaire en ligne - participation au groupe de suivi et d'évaluation), le planning d'activité.</li> <li>- Le porteur s'engage à faire figurer sur tous supports de communication le logo de la cité éducative</li> </ul>
<p align="center"><b>Les exclusions des fiches actions</b></p>	<p>Les projets doivent présenter un budget prévisionnel équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet.</p> <p>1. <u>Les projets exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes.</li> <li>- Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.</li> </ul> <p>2. <u>Les dépenses exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'investissement.</li> <li>- Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.</li> </ul> <p>Les crédits « Cité éducative » n'ont pas vocation à se substituer aux crédits mobilisés au travers des politiques publiques de droit commun.</p>
<p align="center"><b>Engagement des porteurs d'actions</b></p>	<p>Au lancement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un calendrier des interventions en précisant les lieux, les jours, créneaux et la période d'intervention, et le public concerné.</li> <li>- Informer la Cité Educative de Saint-Louis des temps de restitution de l'action et mettre en valeur le logo de la Cité Educative de Saint-Louis et des partenaires financiers.</li> <li>- Point d'étape à mi-parcours : le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs. S'engage à retourner la « fiche service faits »</li> <li>- A la fin de l'action : Renseigner les enquêtes de satisfaction et prévoir un temps de concertation avec les autres porteurs. Fournir un bilan des actions.</li> </ul> <p>Dynamique partenariale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des temps de concertation entre les différents acteurs sont encouragés. La co-construction étant priorisée, les porteurs de projets sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de la Cité Educative. (ex : journée de valorisation, café de la cité, présentation des activités aux partenaires , conférence, initiation à la pratique, partage d'expérience)</li> <li>- Les porteurs de projets souhaitant déposer une demande de subvention au titre de la programmation de la Cité éducative devront s'inscrire dans une dynamique partenariale de territoire, notamment en participant à des travaux dans l'une ou plusieurs des instances de concertation.</li> </ul> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les porteurs s'engagent à tenir régulièrement les chefs de projets – cité éducative de de l'avancée des actions et à les solliciter en cas de difficulté</li> </ul> <p>Les associations souhaitant intervenir dans le cadre scolaire devront s'engager dans une démarche de</p>

	demande d'agrément de l'Éducation Nationale ou être agréée.
<b>Bilan</b>	<p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action et des pièces justificatives sont obligatoires (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et envoi à l'adresse <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a>).</p> <p><b>Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.</b></p> <p>Toute action ayant bénéficié d'une subvention fera l'objet d'une évaluation : un bilan final de l'action sera à transmettre à la Cité Educative de Saint-Louis 10 jours après la fin de l'action.</p> <p>Il revient au porteur de tenir un tableau permettant de remplir ces bilans quantitatifs et qualitatifs à la fin de l'action. Des bilans intermédiaires seront également demandés.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation inscrits au sein de sa fiche action permettront au porteur d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé.</p> <p>En cas d'évolution du projet en cours d'année (contexte sanitaire, évolution du projet dû au public ciblé ...), le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable de l'équipe restreinte avant sa mise en œuvre.</p>
<b>Calendrier de l'instruction</b>	<p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée <b>au 31 mars 2025 inclus.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>par mail à <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a></b></p> <p style="text-align: center;"><b>avec en objet «<a href="#">Fiche action 2025 Cité Educative de Saint-Louis</a> »</b></p> <p>Le retour des décisions s'effectuera à l'issue du comité de pilotage qui valide la programmation 2025 (Fin Avril : date à définir)</p>

# Contacts

## Les cheffes de projet de la Cité éducative

Mme Christelle JAOUAD : [christelle.jaouad@saintlouis.re](mailto:christelle.jaouad@saintlouis.re) : 0693 02 10 19

Mme Roseline LUCAS : [marie-roseline.lucas@ac-reunion.fr](mailto:marie-roseline.lucas@ac-reunion.fr) : 0692 22 24 77

## Contacts utiles pour la mise en relation :

### Les établissements scolaires du territoire de la Cité éducative

<u>Coordonnateur REP +</u>	<u>Coordonnateur REP + :</u>	<u>Coordonnateur REP</u>
<a href="mailto:vanessa.huet@ac-reunion.fr">vanessa.huet@ac-reunion.fr</a>	<a href="mailto:laura.lor-saw@ac-reunion.fr">laura.lor-saw@ac-reunion.fr</a>	<a href="mailto:claudede-bollivier@ac-reunion.fr">claudede-bollivier@ac-reunion.fr</a>
Collège Jean Lafosse : 0262 91 21 31	Lycée Professionnel V. Schoelcher : 0262 31 15 15	Collège Leconte de Lisle : 0262 91 97 60
<b>IEN Circonscription Etang-Salé/Avirons 0262 38 38 58</b>	<b>IEN Circonscription Etang-Salé/Avirons 0262 38 38 58</b>	<b>IEN Circonscription de Saint-Louis : 0262 26 11 90</b>
Elémentaire Pablo Picasso : 0262 26 12 12	Elémentaire Henri Lapiere : 0262 26 10 27	Elémentaire Paul Eluard : 0 262 26 11 85
Elémentaire Sarda Garriga : 0262 91 10 28	Elémentaire Raphaël Barquisseau : 0 262 26 11 77	Maternelle Desforges Boucher : 0 262 26 00 94
Maternelle Edmond Albius : 0262 91 02 76	Elémentaire Zac Avenir : 0262 91 30 54	Lycée Général et Technologique Antoine Roussin : 0 262 31 15 15
Maternelle Ravine Piments : 0262 26 26 45	Maternelle Zac Avenir : 0262 91 24 67	Lycée Professionnelle Roches Maigres : 0262 91 28 30
Extension de la Cité	Maternelle Roland Garros : 0262 91 15 49	Extension de la Cité
Primaire Albert Camus : 0262 26 18 09	Collège Plateau Goyaves : 02 62 26 17 65	Primaire Paul Hermann : 0262 37 80 11
	IEN Circonscription de Saint-Louis : 0262 26 11 90	
	Elémentaire Plateau Goyaves : 0 262 26 04 90	
	Maternelle Plateau Goyaves : 0 262 26 05 51	
	Elémentaire René Périanayagom : 0 262 26 00 82	
	Maternelle Noé Fougeroux : 0262 26 18 90	
	Elémentaire Jean Macé : 0262 26 12 22	
	Maternelle Robert Debré : 0262 26 18 20	
	<b>Extension de la Cité</b>	
	Elémentaire Paul Salomon II : 0262 34 18 05	
	Maternelle Paul Salomon I : 0262 34 17 75	

Coordinatrice du contrat de ville : Bénédicte FAIVRE : [bfaivre@saintlouis.re](mailto:bfaivre@saintlouis.re)